Pour une société inclusive

Siège PEP 71

Rapport d'activité 2019

PEP 71
18 rue Colonel DENFERT 71100 Chalon sur Saône - 03.85.45.95.00 -
siege@pep71.org - www.pep71.org

Sommaire

Tableau des personnels et mouvements 3

Principaux faits marquants de l'année 2019 5

1. Projet immobilier colonel DENFERT 5
2. SESSAD TSA 5
3. Hébergement d'Urgence 5
4. Plateforme de Coordination et d'Orientation 6
5. Extensions SESSAD 6
6. Extension ACT : une place pour personne sortant de prison 7
7. Lieu d'Ecoute Accueil et Orientation 7
8. Projets immobiliers 7
9. Vie associative 8

DOMAINE DES POLITIQUES EDUCATIVES ET SOCIALES DE PROXIMITE 10

LES ACTIONS DE SOLIDARITE 10

A/ « classes découvertes » 10

B/ Le secteur vacances 10

C/ Le service d'assistance pédagogique à domicile en faveur des élèves malades ou accidentés. 11

D/ La caisse de solidarité 13

LES ADHESIONS 15

LES RESSOURCES HUMAINES 16

LE SERVICE QUALITE ET PROJETS 19

QUELQUES ELEMENTS BUDGETAIRES 22

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Tableau des personnels et mouvements
Situation au 31 décembre 2019

SALARIE	FONCTION	ETP
FICHET Serge	Directeur général	1.00
GONTHIER Blandine	Directrice financière	1.00
NGUYEN Lan	Directrice ressources humaines	1.00
PETEUIL Mélanie	Directrice qualité et projets	1.00
BERNARD Sandrine	Gestionnaire de paie	0.80
DESAGE Caroline	Gestionnaire de paie	1.00
POINSOT Stéphanie	Comptable	1.00
MAZEAU Anais	Assistante qualité - administration	1.00
REY Denise	Secrétaire – Comptable des PESP	0.40
BARADEL Aude	Chargée du SAPAD	1.00
ETP au 31/12/2019		**9.20**

- Mme POINSOT, embauchée en tant que secrétaire comptable est passée comptable à temps plein sur l'exercice.
- Un poste d'assistante qualité et administrative a été créé au 1er novembre 2019 pour reprendre les missions de secrétariat du siège et pour seconder la directrice qualité et projets sur des missions démarche qualité (actualisation des outils loi 2002-2, pilotage des plans d'amélioration de la qualité…) et des missions de communication (tenue à jour du site internet, mise à jour des plaquettes de présentation, création d'outils de communication…).
- La gestion du Service d'Assistance Pédagogique à Domicile (SAPAD) est assurée par Madame Aude BARADEL, mise à disposition par le ministère de l'Education Nationale.

ACTIVITE GLOBALE DES PEP 71 ANNEE 2019

DONNEES 2019	Social, Médicosocial		Politiques Sociales de		Politiques Educatives	
SERVICES	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
App. de coord. Thérapeutique		12				
Accueils de Jour		121				
CAMSP	643					
Plateforme TND	12					
CMPP	249					
ESAT		119				
Foyer de vie	0	30				
Foyer d'accueil médicalisé	0	30				
IME Autisme TED	32					
SAFEP - SSEFIS	43					
SAMSAH		54				
SAVS		168				
SESSAD DI-TC	113					
SESSAD TSA	38					
CHRS	49	25				
MECS Hébergement	45					
MECS Accueil de Jour	9					
MECS PAD	2					
Accueil de jour CHRS / LEAO			161	134		
Hébergement d'Urgence			6	2		
Garde Enfants Retour Emploi			120	80		
Médiation Familiale			21	420		
Espace Rencontre			72	142		
Visites médiatisées			56	50		
Dispositif Interm. Locative Ecluse			8	8		
Dispositif Interm. Locative SIS			0	9		
Groupes Entraide Mutuelle				111		
Résidences Accueil et Service			0	33		
Emploi accompagné				20		
Prestations d'Appui Spécifique				25		
Habitat Inclusif			0	8		
Caisse de solidarité			124			
SAPAD					130	
1ers départs Vacances					71	
	Enfants	*Adultes*	*Enfants*	*Adultes*	*Enfants*	*Adultes*
	1235	*559*	*568*	*1042*	*201*	*0*
TOTAL GENERAL	**SMS**		**PSP**		**PEP**	
3605	**1794**		**1610**		**201**	

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Principaux faits marquants de l'année 2019

1. ***Projet immobilier colonel DENFERT***

Plusieurs services ont rencontré simultanément des problématiques immobilières :

- Le SAMSAH : besoin d'une dissociation géographique d'avec l'ESAT, dont les locaux étaient mitoyens, ne permettant pas une prise en charge adaptée car trop souvent identifiée avec la dimension travail.
- CHRS et services de l'Ecluse (AJ, IML, HU) : Les locaux n'étaient pas du tout dimensionnés et adaptés au service. Un déménagement a été encouragé par la DDCS qui a octroyé des CNR à cet effet.
- AJ- SAVS : le service rencontrait régulièrement des problématiques liées aux malfaçons des locaux, et la nouvelle cartographie du réseau bus pénalisait l'accès des usagers.

Déménager dans des locaux plus urbains fut un objectif commun aux trois services, afin de faciliter l'accès aux bénéficiaires via un réseau de transports en commun plus étayé. A noter que le CHRS et le SAVS étaient locataires.

Le site rue Colonel DENFERT a été visité en décembre 2018 par les directions de services, mais également par les membres du bureau et du CA. Ces locaux ont été une réelle opportunité pour l'Association car situés en cœur de ville, bénéficiant d'un réseau de bus à proximité, et d'un parking conséquent.

Les différents services ont déménagé entre octobre et novembre 2019.

De plus, l'implantation des locaux (plusieurs bâtiments distincts) ainsi que la superficie de bureaux disponibles a permis également au Siège de déménager afin d'obtenir une meilleure visibilité sur le Chalonnais. Déménagement effectif en septembre 2019.

2. ***SESSAD TSA***

Le déménagement du Siège a permis le déménagement du SESSAD TSA dans les bureaux devenus vacants, en raison des extensions de capacité octroyées à la fois au SESSAD TSA et au SESSAD DI-TC. L'espace dont le service bénéficiait en globalité à St-Rémy ne permettait déjà pas une rationalité de fonctionnement suite à la dernière extension du printemps 2019 (+6 places TSA), les augmentions accordées en septembre (+ 12 places SESSAD TSA et 3 places SESSAD St Rémy) ont nécessité des recrutements complémentaires qui nécessitaient la dissociation spatiale des deux services. Le SESSAD DI-TC a donc pris possession de l'entièreté des locaux san-rémois tandis que le SESSAD TSA s'installait opportunément à Virey-le-Grand.

3. ***Hébergement d'Urgence***

Le dispositif d'Hébergement d'Urgence (HU) a ouvert fin 2019. Sa mission est la mise à l'abri des personnes majeures avec leurs enfants, prioritairement victimes de violences intrafamiliales ou rencontrant un ensemble de difficultés : financières, administratives, psychologiques, familiales et sociales. La structure a

une capacité d'accueil de 6 places, soit deux familles. Pendant le séjour, afin de répondre au mieux aux besoins et attentes, l'HU propose un accompagnement par une éducatrice spécialisée et met à disposition un appartement meublé et équipé en vaisselle et linge.
L'établissement est financé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
Les locaux administratifs de l'Hébergement d'Urgence sont situés dans les nouveaux locaux chalonnais, rue colonel Denfert.

4. ***Plateforme de Coordination et d'Orientation***

Suite à un appel à manifestation d'intérêt publié par l'ARS en février, les PEP71 ont répondu conjointement avec le CHS de Sevrey pour la création d'une plateforme d'orientation et de coordination dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants avec des troubles du neurodéveloppement.
La plateforme a ouvert au printemps 2019. A cette occasion, Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées s'est rendue dans les locaux du CAMSP de Charnay les Macon pour rencontrer les professionnels du territoire et les familles.
La plateforme de coordination et d'orientation a pour missions de :

- Organiser le réseau des acteurs par territoire ;
- Sensibiliser les acteurs de première ligne (médecins libéraux, scolaires et de PMI, les professionnels de la petite enfance et de l'éducation nationale) au repérage des signes d'alerte ;
- Contractualiser avec les professionnels en cabinet libéral non conventionnés (psychomotriciens, ergothérapeutes, psychologues et neuropsychologues) ;
- Former les acteurs de deuxième niveau (CAMSP, CMP, CMPP, SESSAD et professionnels en cabinet libéral) ;
- Organiser le parcours des enfants repérés, en fonction de leurs besoins, avec des bilans, des interventions précoces, un diagnostic et une orientation.

5. ***Extensions SESSAD***

Le SESSAD des PEP71 a bénéficié de plusieurs extensions en 2019 :

- 6 places pour le SESSAD TSA en février 2019.
- 3 places pour le SESSAD DI-TC de Saint Rémy, 12 places de SESSAD TSA et 7 places pour le SESSAD DI-TC de Louhans en aout 2019.

La capacité totale du SESSAD est portée à 131 places réparties comme suit :

	Déficience intellectuelle	Troubles du comportement	Troubles du spectre de l'autisme
Saint Rémy	27	27	
Louhans	24	15	
Virey le Grand			31
Beaune			7

6. *Extension ACT : une place pour personne sortant de prison*

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté (ARS BFC) a octroyé fin 2018 une place aux ACT des PEP71. Dès janvier 2019, un nouveau partenariat a été institué avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de Chalon sur Saône, l'Unité Sanitaire du Centre Pénitentiaire (USCP) de Varennes Le Grand pour recenser les besoins, mettre en place les relais et les objectifs de réinsertion. Les sortants de prison sont confrontés à une série d'obstacles et de difficultés qui compromettent leurs chances de réinsertion : isolement social et familial, difficultés d'accès à un logement (14% ne disposent pas d'une solution d'hébergement), casse-tête administratif pour régler leur situation, endettement (amendes pénales, dommages et intérêts), éloignement du marché de l'emploi aggravé par un vide dans le CV, casier judiciaire chargé, etc. Lorsque les conditions sociales ne sont pas réunies, l'accès et le maintien des soins est compromis et peut aboutir à une dégradation rapide de l'état de santé.
La première admission a été réalisée le 1er avril 2019.

En fin d'année, l'association a candidaté pour 4 places supplémentaires.

7. *Lieu d'Ecoute Accueil et Orientation*

En complément de l'Accueil de Jour dédié aux personnes victimes de violences conjugales installé à Chalon sur Saône, 2 antennes ont été créées à Louhans et à Macon, des Lieux d'Ecoute Accueil et Orientation. Ils visent à apporter un soutien, des conseils, et trouver des solutions « avant urgence » si un départ du domicile est nécessaire.

8. *Projets immobiliers*

Déménagement SAMSAH Macon : un projet de destruction des locaux utilisés jusqu'alors a été initié par la mairie. Le service a donc déménagé rue Jean Macé, le 1er Juillet 2019.

Construction pôle hébergement du Foyer BESSEIGE : Le Foyer Pierre Besseige a initié depuis l'année 2016 des travaux de rénovation et de mises aux normes nécessaires à la poursuite de son activité.

Le projet présenté aux services du Département s'attache essentiellement à proposer une évolution immobilière concernant les locaux d'hébergement, d'activités sur les lieux de vie ainsi que les espaces techniques. Une adaptation du bâtiment des activités de jour est également envisagée dans ce projet.

Principales lignes de force de cette transformation immobilière

- Maintien du bâtiment administratif actuel en raison de la réhabilitation en cours et des travaux effectués depuis 2 ans, de sa parfaite adaptation à l'activité ainsi que son cachet architectural à préserver. Une réhabilitation d'un espace complémentaire (25 m²) est envisagée pour une exhaustivité de réponse après redistribution des espaces. Les travaux en cours intègrent d'ores et déjà des modifications d'affectation de locaux mais sans aucune incidence sur le programme en cours.
- Evolution du bâtiment d'activités de jour avec création d'un espace restauration (70 m²) comprenant une cuisine périphérique favorisant la livraison des repas en liaison froide, le stockage pour les repas du soir éventuels, et permettant la prise du déjeuner au sein du bâtiment de jour pour les jeunes accueillis en journée. Amélioration des stockages pour les agents d'entretien par création d'un espace supplémentaire (40 m²) dans le bâtiment d'activités de jour, ainsi que des vestiaires et sanitaires (10 m²) pour les personnels de services généraux. Ces nouveaux espaces seraient créés par transformation de

la salle d'activité actuelle d'environ 110 m² surdimensionnée, ainsi que du studio pour les visites familiales d'environ 23 m² de superficie mais qui n'est plus utilisé depuis la transformation de la villa du site.

- Ces modifications de l'espace jour actuel induisent la construction d'une salle d'activité de jour de taille réduite par rapport à l'actuelle, estimée à environ 50m². Cette salle pourrait être d'ailleurs repositionnée en continuité de la salle de sport et de la salle de classe, conférant alors à cet ensemble une unité de destination.
- Construction de plain-pied d'un bâtiment pour l'hébergement et les activités dans les unités de vie, composé de 3 unités distinctes avec une partie commune abritant l'infirmerie, l'espace lingerie-buanderie ainsi que les vestiaires et sanitaires des personnels socio-éducatifs. Chaque unité de vie serait établie au sein d'un espace singulier et offrirait des chambres individuelles (Construction d'environ 1 200 m²).
- Rénovation thermique du bâtiment administratif avec changement du système de chauffage qui deviendra très prochainement obsolète (chaudière à fuel) et isolation du bâtiment par l'extérieur.
- Destruction du bâtiment accolé à l'administration, abritant la restauration, cuisine et salle à manger, ainsi que les espaces techniques (réserves alimentaires, lingerie-buanderie, ateliers techniques).
- Traitement paysager suite à destruction du bâtiment et sécurisation du site par fermeture et pose de portails facilitant les contrôles d'accès.

Garage du SESSAD de Saint Rémy : Le SESSAD dispose d'un parc automobile conséquent (une vingtaine de véhicules) qui malheureusement subissait des dégradations volontaires, actes de vandalisme, de façon pluriannuelle. Aucun des véhicules n'est épargné puisque nous ne disposions pas de garage fermé, les voitures étaient donc stationnées sur la voie publique.
La construction d'un garage dimensionné pour accueillir l'ensemble du parc automobile sanrémois a été finalisée à l'été 2019.

9. Vie associative

Journée des salariés

La traditionnelle journée des salariés n'a pas eu lieu en 2019. La location de la salle des fêtes de Saint Marcel a été annulée par la Mairie au printemps. Ce délai ne nous a pas permis de trouver une autre salle, avec les conditions techniques dont nous avions besoin.

Projet associatif :

Le nouveau projet associatif 2019-2023 a été présenté lors de l'assemblée générale du 12 juin 2019. Il définit les valeurs et la stratégie associative, la gouvernance ainsi que l'organisation opérationnelle. Les différents établissements et services sont répartis en 8 pôles :

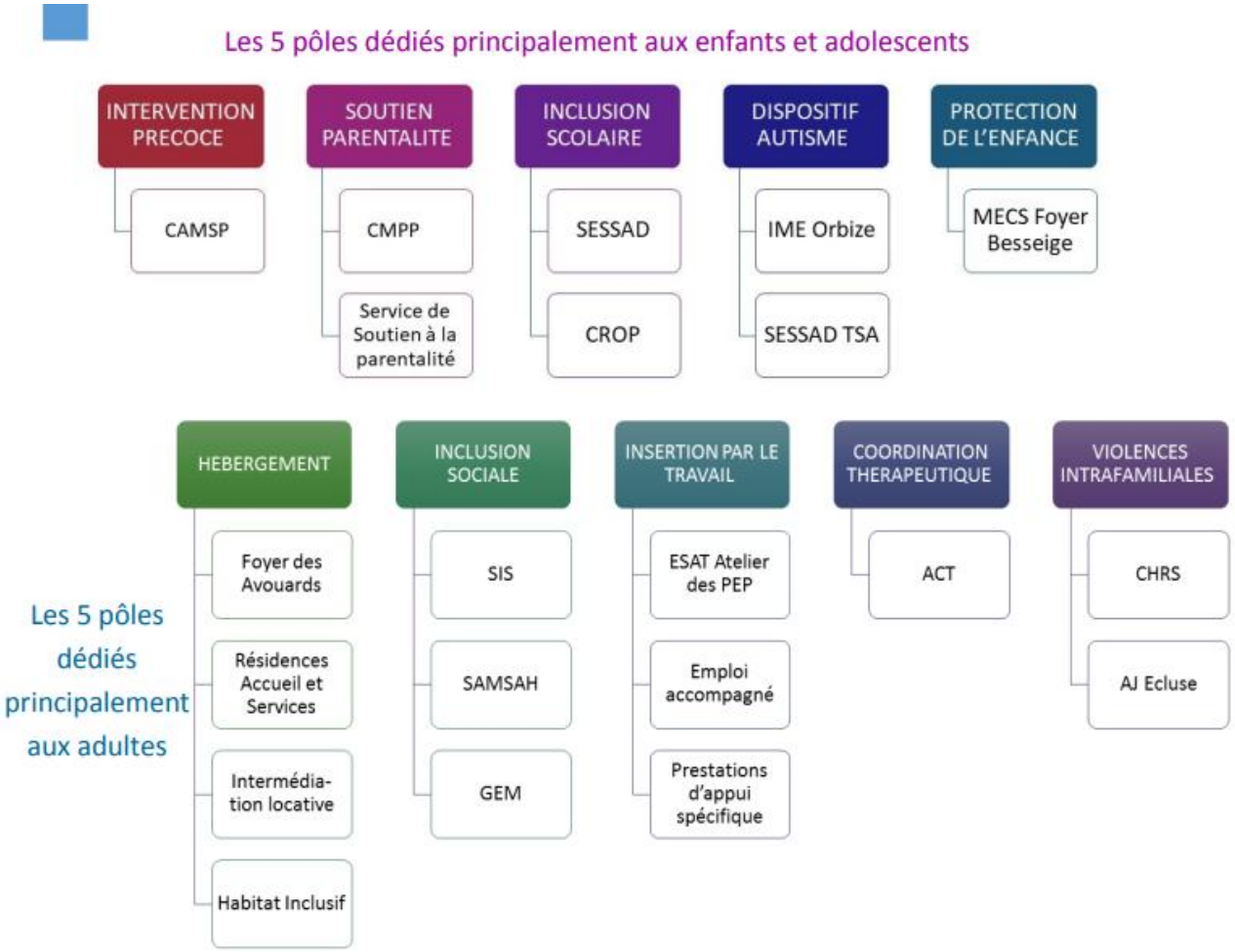

Enfin, le projet expose les orientations et objectifs des années à venir.

<u>Assemblée Générale Extraordinaire 11 décembre 2019 : modification des statuts associatifs</u>

Le changement d'adresse du siège induit de facto une modification des statuts, cependant l'association a le projet d'obtenir la reconnaissance d'utilité publique (RUP). C'est pourquoi les statuts ont été modifiés et présentés lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

<u>INTERETS de LA RUP</u>

- Renforcer la crédibilité de l'association par l'obtention d'un soutien de l'Etat via cette RUP, soutien qui renforcerait la légitimité des actions menées par notre association.
- Améliorer les avantages pour les adhérents en permettant une réduction d'impôts de 75% (contre 66% pour la Reconnaissance d'Intérêt Général)
- Bénéficier d'autres avantages fiscaux comme l'exonération de la taxe transport ou l'application d'un taux réduit pour les droits de mutation chez le notaire.

Cette AGE a approuvé le changement d'adresse du siège social et a ratifié les nouveaux statuts de l'Association.

DOMAINE DES POLITIQUES EDUCATIVES ET SOCIALES DE PROXIMITE

LES ACTIONS DE SOLIDARITE

A/ « classes découvertes »

L'association des PEP71 s'est associée à son homologue des PEP39 pour le portage du projet, la coordination des propositions et le montage des dossiers avec les enseignants de notre département dans un souci de coopération avec l'ensemble du territoire de la nouvelle grande région et d'élargissement de l'offre.

Objectifs :

- Faire adopter, au moins pour la durée du séjour, un comportement éco-citoyen et percevoir les enjeux écologiques de celui-ci au niveau du Développement Durable : notion de civisme à l'égard de l'environnement
- Prendre conscience de la notion de responsabilité à l'égard de l'environnement
- Avoir un comportement solidaire dans le cadre des actions de protection de l'environnement
- Sensibiliser les enfants d'aujourd'hui aux milieux naturels pour préparer les adultes de demain à défendre leur cadre de vie
- Dépasser le cadre édénique de la vision des enfants sur la nature en ne se limitant pas au principe d'émerveillement
- Aboutir à une prise de conscience de l'intérêt de protéger les espaces naturels
- Comprendre la part de responsabilité de l'homme à l'égard de son environnement
- Devenir un consommateur éco-citoyen averti

B/ Le secteur vacances

L'association des PEP71 est restée fortement engagée aux côtés de la JPA dans le dispositif 1ers départs initié par le Conseil Départemental depuis 2007, elle assure la gestion de ce dispositif. Elle pilote à ce titre avec la Jeunesse au Plein Air (JPA), la gestion des relations avec les partenaires, la gestion des inscriptions, la mise en forme de l'offre vacances et la recherche de financements. La mise en place de ce dispositif à l'échelon départemental vise à permettre à toutes les familles, surtout celles aux revenus modestes, d'exercer leurs droits aux vacances. Cette opération permet chaque année le départ d'une centaine de jeunes qui ne sont jamais partis en vacances.

Ce dispositif Premier Départs a pour objectif :

- De favoriser la fréquentation des séjours en Centre de Vacances par des enfants n'en ayant jamais bénéficié ou dont le départ peut présenter un intérêt spécifique,

- De proposer aux familles des séjours d'enfants avec une diversité de projets en privilégiant des séjours courts, organisés sur le département, la région ou une région proche, par des confédérés JPA du département ou de la région.
- De mettre en commun les financements possibles pour laisser à la charge des familles une participation financière réduite, variable suivant les QF déterminés, éventuellement complétée par des partenaires locaux.

Pour l'été 2019, **71 enfants** ont pu bénéficier d'un séjour vacances, dans 8 lieux différents avec parfois des activités dominantes (équitation, glisse, aventure, découverte…) proposés par 7 organisateurs différents (PEP39, Ligue de l'Enseignement, Planète cirque EEDF, CLEM, Le Croux, Les Francas avec 2 CL).
Les séjours avaient une durée de 5 à 12 jours ce qui représente un total de 509 journées vacances avec une durée moyenne de 7,2 jours.

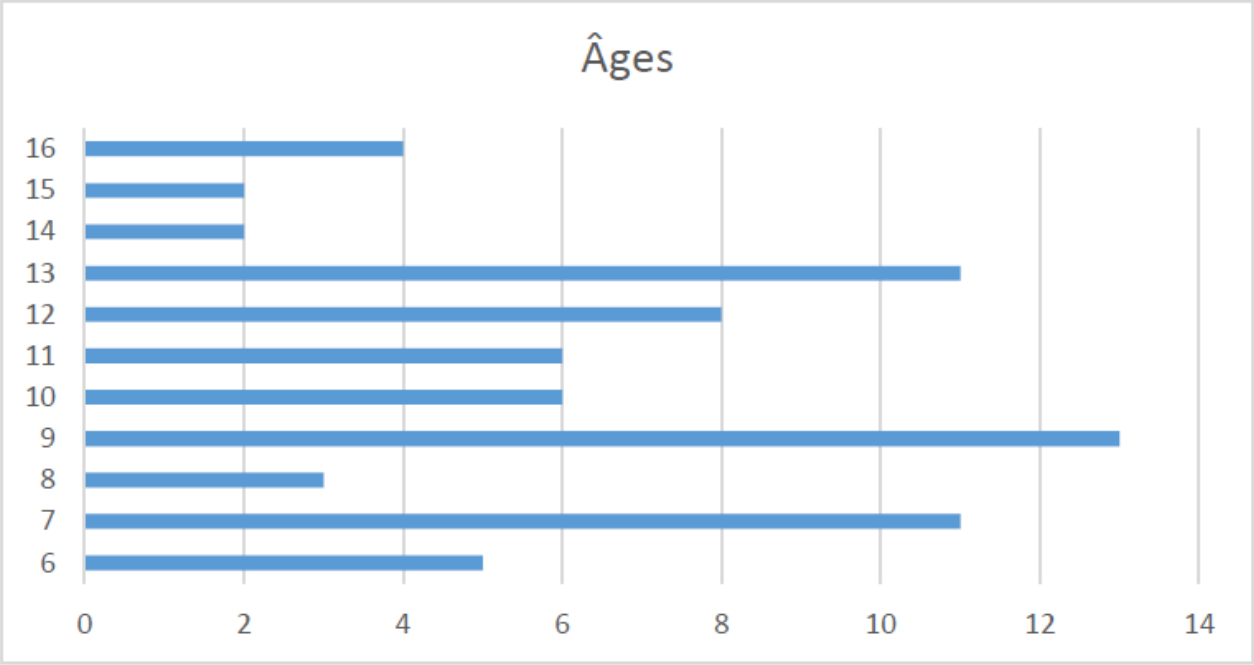

C/ Le service d'assistance pédagogique à domicile en faveur des élèves malades ou accidentés.

La présidente de l'association des maires de Saône et Loire, Marie Claude JARROT, l'inspecteur d'académie, Fabien BEN, le président de l'union des maires des communes rurales de Saône et Loire, Jean François FARENC, et le président des PEP71, Marcel MASCIO, ont signé le 29 août 2019 la convention de gestion d'équipements numériques mobiles pédagogiques dédiés aux élèves malades ou hospitalisés (robot de téléprésence).
Elle concerne la mise à disposition du robot de téléprésence dans les écoles primaires du département, à destination des élèves accompagnés par le Service d'Assistante Pédagogique à Domicile. Robot financé par les PEP71.

L'Education Nationale assurera la formation et l'accompagnement des enseignants concernés. Les PEP71 mettent éventuellement à disposition un ordinateur auprès de l'élève. Les communes se chargent du transport et de la connexion internet du robot au sein de l'école.

Pour l'année scolaire 2018-2019, 183 dossiers ont été ouverts et 130 élèves ont bénéficié d'un accompagnement par le SAPAD.

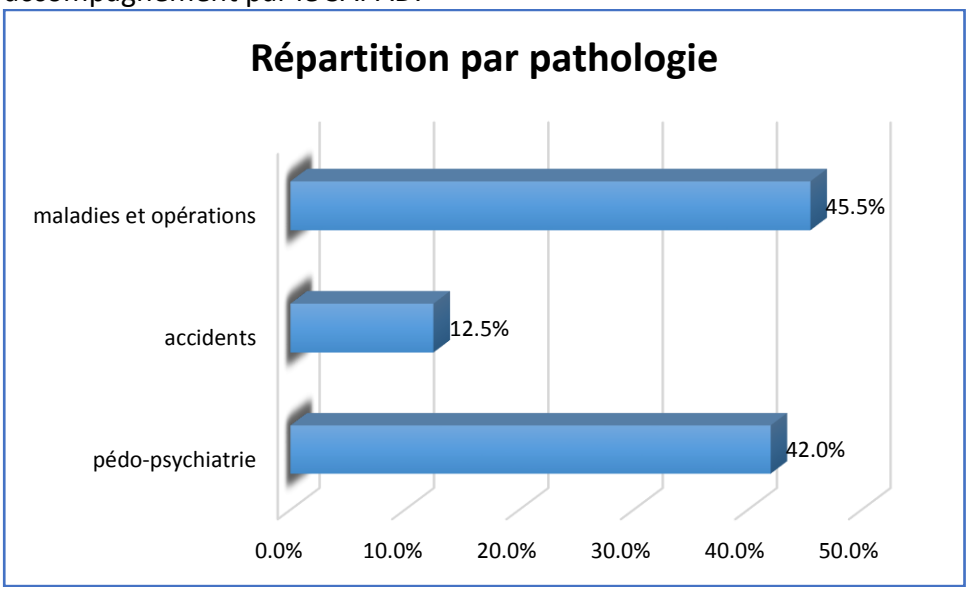

Le SAPAD a fait appel aux services de **138 intervenants volontaires** (enseignants en activité ou à la retraite, assistants d'éducation, professeurs certifiés ou agrégés, professeurs des écoles…). Cela a représenté 1227 HSE et 8906 km de déplacements.

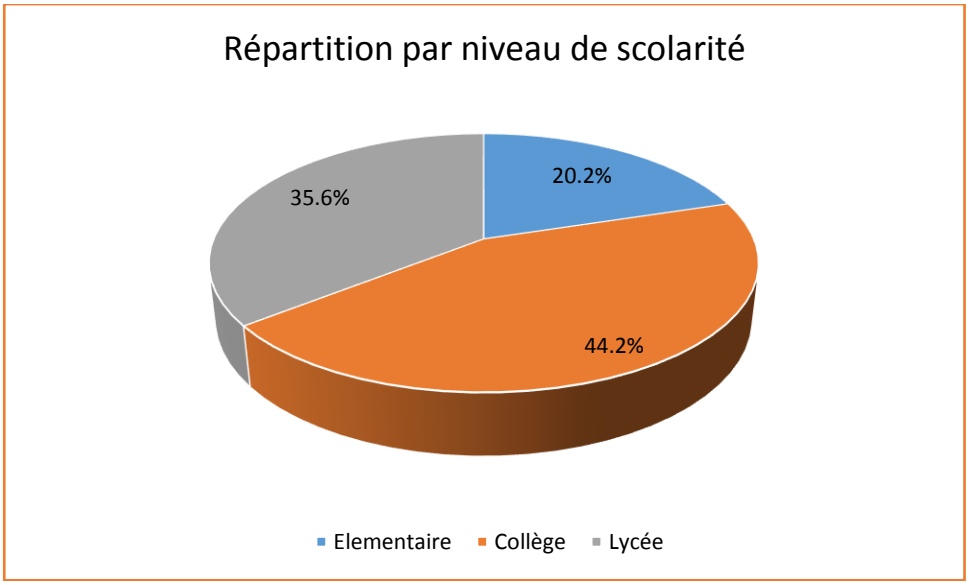

<u>Recours au numérique</u> :

Cette année encore, le recours au numérique a permis d'aider des élèves à garder un lien avec leur classe et certains cours par la mise en place de visioconférence ou de robots de télé présence :

- 1er degré – Ecole de Saint Etienne en Bresse – BEAM PEP élève de CM2 en complément de l'aide à domicile
- 1ère degré – Ecole de Tournus – BEAM prêté par l'IHOP élève de CE1 en complément de l'aide à domicile
- 2d degré – collège Croix Menée, Le Creusot – élève de 5ème en complément de l'aide à domicile
- 2d degré – collège Doisneau, Chalon – élève de 5ème ULIS, en complément du centre de rééducation
- 2d degré –lycée Voisin, Tournus – élève de seconde puis 2ème élève de seconde du même établissement
- 2d degré – lycée Pontus, Chalon – élève de terminale (robot déjà en place en 2017-2018)
- 2d degré – lycée Lamartine, Mâcon – élève de terminale + Visio en salles de sciences au lycée Lamartine, et utilisation pour une 2ème élève de terminale

Le service tient à remercier tous les personnels en charge du numérique à la Région, les personnels de la DANE rattachés à la DSDEN et les enseignants référents aux usages du numérique pour le 1er degré.

Partenariat avec le secteur sanitaire

La mise en place de cours auprès d'élèves hospitalisé au CH de Mâcon est désormais formalisée par une convention entre l'Hôpital, la DSDEN et le service depuis février 2019.

Le travail en partenariat avec la Clinique du Chalonnais s'est poursuivi en 2018-2019.

D/ La caisse de solidarité

La Caisse de Solidarité s'appuie sur la subvention versée par le Département, les cotisations des adhérents et sur la générosité publique.
La Commission de Solidarité attribue diverses aides financières aux enfants et adolescents dont les familles rencontrent des difficultés passagères :

- Aide à la restauration scolaire,
- Aide aux départs en classes de découvertes,
- Aide individualisée (secours d'urgence).

Le budget de ces aides est alimenté en partie par les adhésions à l'association.

Adhérer aux PEP est donc une réelle action de solidarité.

Les aides sont attribuées par une commission qui se réunit plusieurs fois par an. Les demandes d'aide doivent être faites par les enseignants et les chefs d'établissements scolaires, qui sont les mieux placés pour juger de leur opportunité, au vu des problèmes rencontrés par les familles.
Pour toute demande d'aide, fournir les pièces suivantes :

- Imprimé de demande ponctuelle d'aide,
- Avis d'imposition ou non-imposition de la famille,
- Quotient familial CAF.

En 2019, 21 127.17€ ont été attribués, avec un financement essentiellement sur le paiement de la restauration scolaire. Ci-dessous les objets des aides accordées :

Centre de loisir	9
Frais obsèques	1
Restauration scolaire	99
Garderie	2
Aide éducative et sociale	3
Classe découverte	2
Voyage scolaire	13
Aide individualisée	2
Suivi psychologique	1
Internat	1
Activité sportive	1
TOTAL	**134**

Soit 134 aides accordées sur l'exercice 2019, pour 124 familles.

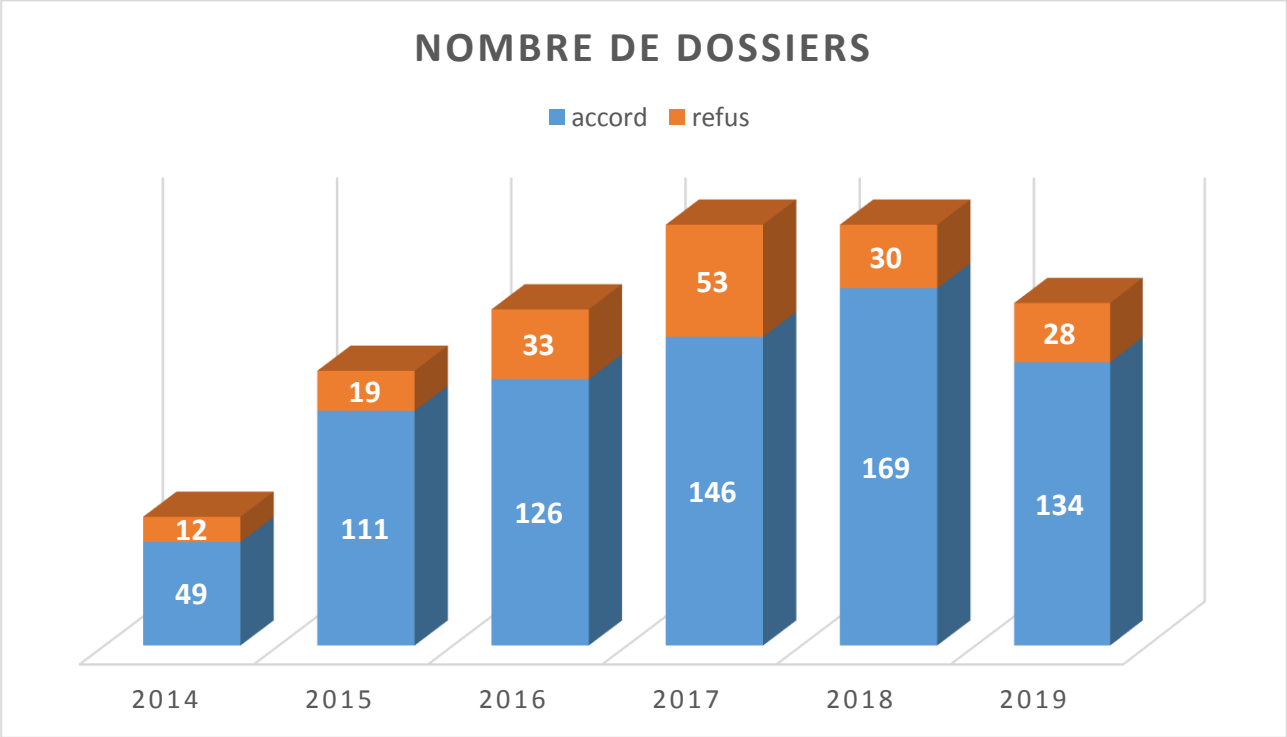

LES ADHESIONS

Les cotisations restent inchangées, 2 euros pour l'adhésion enfant et 10 euros minimum pour l'adhésion adulte.
Le montant des adhésions finance à parts égales le SAPAD et la Caisse de Solidarité.

En 2019 :

- Adultes : **101** adhérents / Elèves : **0** adhérents

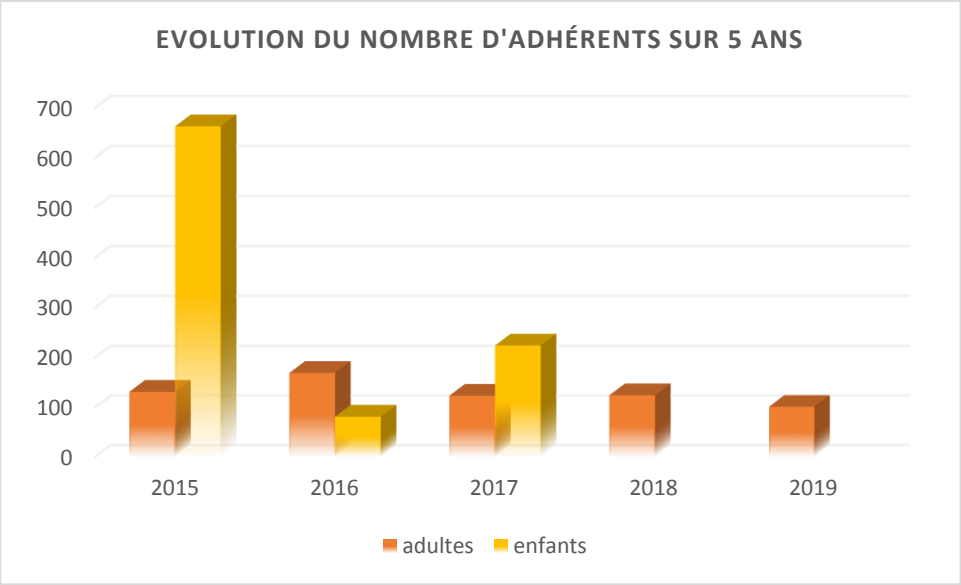

Le montant global des adhésions est de **3 606 € soit 1 803 € versés au SAPAD et 1 803 € versés à la caisse de solidarité.**

De nombreux adhérents soutiennent les activités de l'association par une cotisation bien supérieure à la cotisation minimum de 10 euros (montant moyen de 35.70 euros).

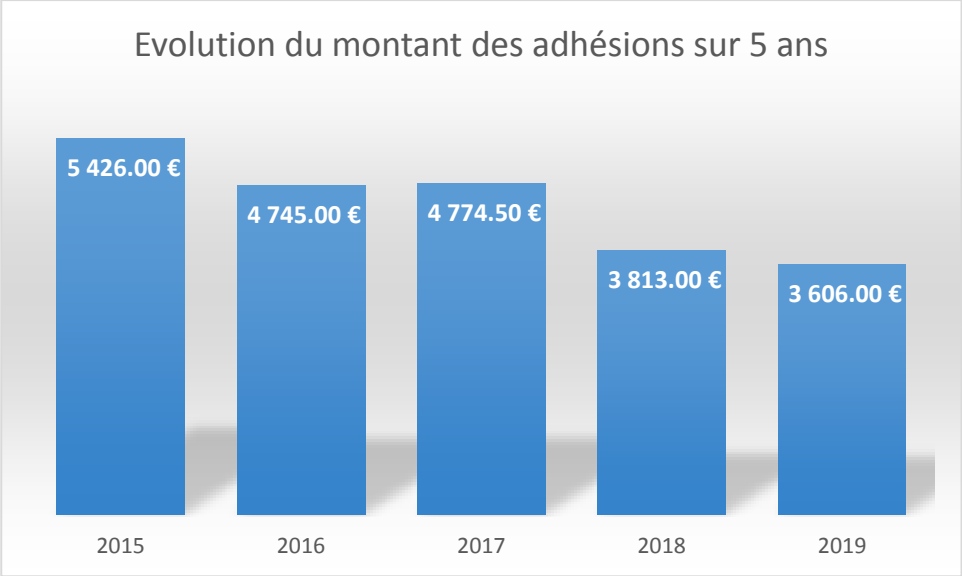

LES RESSOURCES HUMAINES

Accroissement continu du nombre de salariés :

	2017	2018	2019
Nombre de CDI – en personnes	335	338	348
ETP	288.60	292.10	303.71
Evolution ETP en 3 ans		1.2%	5.2%

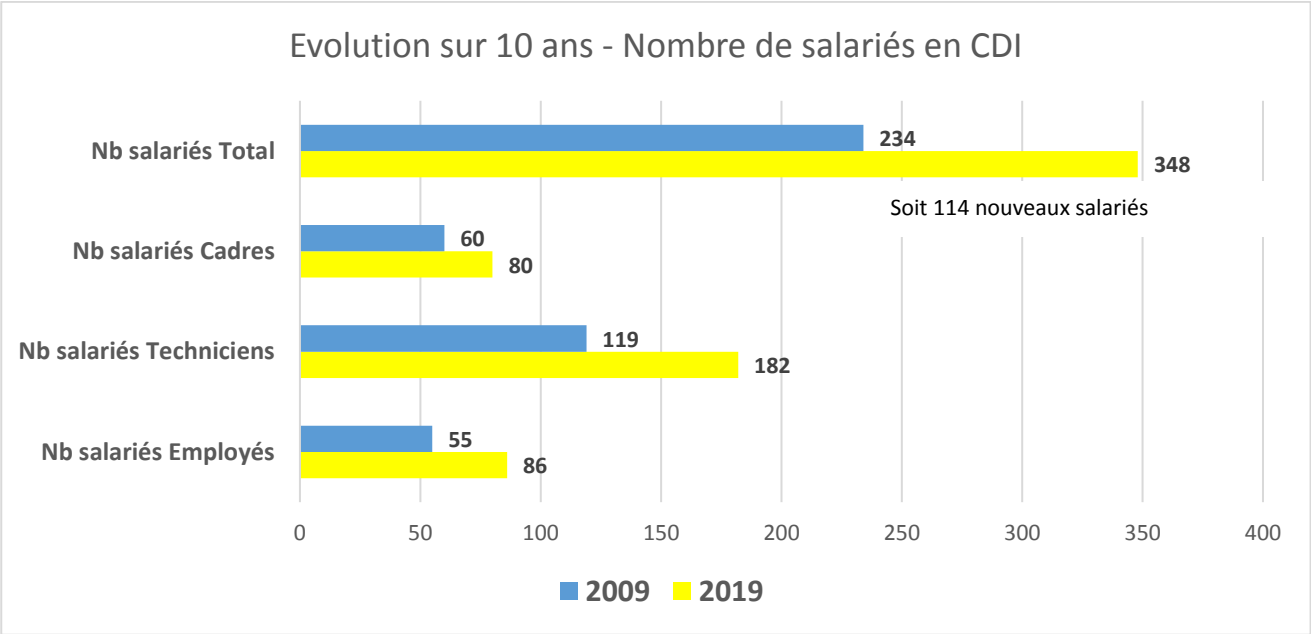

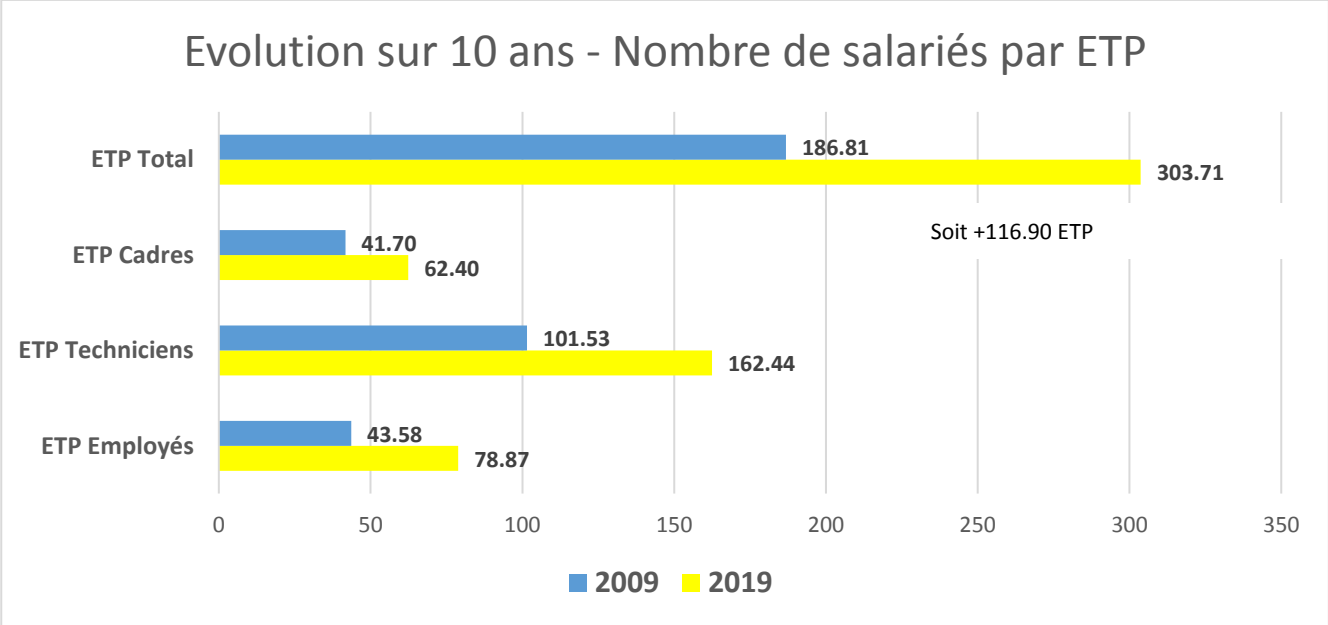

	2009	2019
Ratio temps partiel	0.80	0.87

La moyenne de progression des effectifs sur 10 ans est de :

+ 114 personnes physiques en 10 ans, soit une moyenne de 11.40 nouveaux salariés par an ; pour une augmentation de + 116.90 Equivalent Temps Plein, soit 11.69 ETP de plus par an en moyenne.

Dès que cela est possible, l'Association privilégie l'augmentation du temps de travail des salariés déjà en poste.

Cette doctrine a permis d'augmenter le ratio temps de travail de 7% et de baisser le nombre de salariés à temps partiel.

<u>Des fondamentaux immuables :</u>

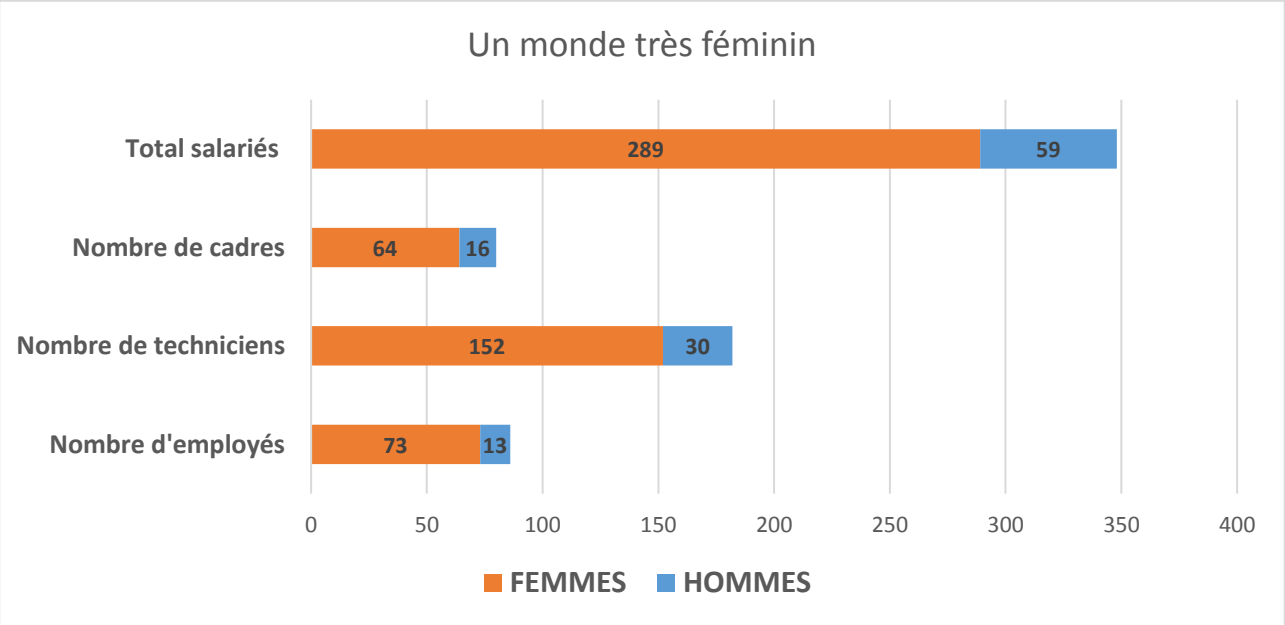

Egalité professionnelle Femmes / Hommes

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes – Année 2018, publié le 30 juillet 2019

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	1	39	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	1.2	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	1.8	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables			**94**	**100**	**100**
INDEX (sur 100 points)			**94**		**100**

LE SERVICE QUALITE ET PROJETS

- RGPD (General Data Protection Regulation)

Suite à la parution du « *Règlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données* » le 25 mai 2018, l'association a fait le choix de se faire accompagner par un prestataire extérieur pour se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation.
Après recherche, l'association a passé une convention avec NEXEM, pour bénéficier d'un accompagnement par l'association Ressourcial, spécialiste du médico-social.

Un comité de pilotage a été constitué d'un représentant de chaque pôle et de professionnels du siège, avec un planning prévisionnel des différentes étapes de la démarche :

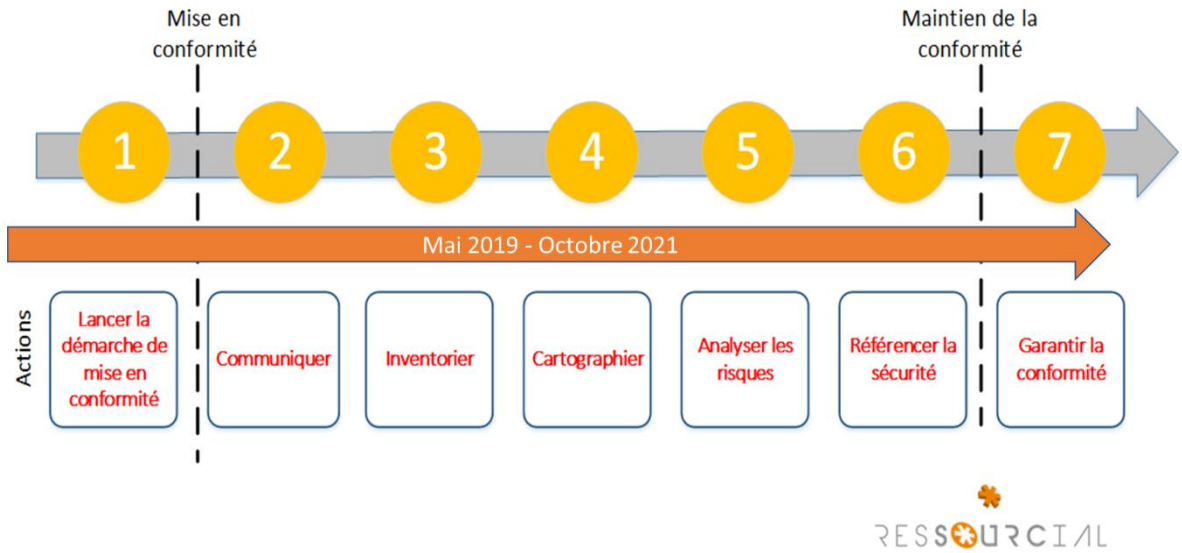

La démarche a été présentée à tous les salariés car tous seront amenés à participer, notamment au moment de l'inventaire.
Cette démarche est également l'occasion de formaliser les bonnes pratiques informatiques.

- Appels à candidature ou à manifestation d'intérêt

L'association a répondu à plusieurs appels à candidature ou appels à manifestation d'intérêt publiés par l'ARS BFC.

- **Plateforme de Coordination et d'Orientation pour enfants avec troubles du neuro développement (PCO)**

  L'association a répondu conjointement avec le Centre Hospitalier Spécialisé de Sevrey. Notre projet a été retenu et est porté par le CAMSP.
  Il s'agissait de la première plateforme de ce type au niveau national, ce qui a donné lieu à une visite de Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées, le 17 juin, au sein du CAMSP de Charnay les Macon.

- **Pôle de compétence et de prestations externalisées (PCPE)**

Les PCPE ont vocation à accompagner les enfants ou les adultes quelle que soit leur déficience, vivant à domicile, au domicile de tiers ou au sein d'une famille d'accueil soit :

- En attente d'une solution d'accompagnement visée par la CDAPH non mise en œuvre ou partiellement mise en œuvre,
- Lors des temps de fermeture d'un établissement ou service médico-social (ESMS),
- Accompagnés aujourd'hui par un ESMS mais dont l'orientation vers un PCPE serait plus adaptée à leurs besoins ou complémentaire à d'autres prestations déjà assurées par d'autres acteurs médico-sociaux.

Les PEP71 ont déposé 3 projets de PCPE, deux pour le secteur enfant et un pour le secteur adulte :

- Un PCPE pour le territoire parodien et un PCPE pour le territoire louhannais à destination des enfants de 3 à 10 ans présentant des troubles du neurodéveloppement (TND) ou des troubles du comportement (TC), ayant eu un parcours en CMP, CAMSP ou/et dans le cadre de la Plateforme de coordination et d'orientation (PCO) et qui sont en attente d'une prise en charge dans le cadre d'un établissement ou service médico-social.
- Un PCPE à destination d'adultes en situation de handicap psychique sur les territoires Bresse et Ouest du département. Ce PCPE vise à apporter une aide à la mobilisation des ressources du droit commun aux personnes en attente d'une admission dans un ESMS, afin d'éviter les ruptures de parcours et/ou une hospitalisation ; et apporter une aide technique pour la révision des orientations en ESMS.

- **Dispositif d'appui départemental protection enfance et handicap**

L'appel à candidature a été déposé conjointement par l'ARS et le Conseil Départemental, pour la création d'un dispositif conjoint entre 2 organismes gestionnaires, un représentant le secteur handicap et un représentant le secteur protection de l'enfance.
Les PEP71 ont répondu par le biais de la MECS Foyer Besseige des PEP71 (protection de l'enfance), avec la Mutualité Française de Saône et Loire (handicap).
Le dispositif n'a pas vocation à se substituer aux acteurs déjà présents. Il participe au soutien des professionnels et de la famille par le biais d'interventions directes ou indirectes auprès de l'enfant. Il contribue ainsi à la stabilité du parcours de l'enfant.

Notre projet n'a pas été retenu.

- **Dispositifs départementaux pour les familles et aidants d'enfants et adultes présentant un trouble du spectre autistique**

L'ARS souhaite développer les solutions de répits pour les aidants ; *« le répit consiste à remplacer, de façon continue sur une durée déterminée, l'aidant principal qui partage en général le domicile de la personne aidée* ».
Les PEP71 ont répondu conjointement avec la Mutualité Française de Saône et Loire et Sésame Autisme Rhône Alpes.
La réponse est attendue en 2020.

- **GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE (GEM) à destination des personnes souffrant de troubles du spectre de l'autisme**

Un appel à candidature a été publié par l'ARS en octobre 2019, pour un dépôt de candidature en janvier 2020.

Les GEM sont des associations d'usagers et les PEP71 sont les associations marraines de 3 GEM à destination de personnes handicapées psychiques.

Un groupe de travail constitué des directrices des pôles Inclusion Sociale et Autisme et de la directrice qualité et projets de l'association a été mis en place pour répondre à ce projet.

La réponse est attendue en 2020.

QUELQUES ELEMENTS BUDGETAIRES

Eléments chiffrés relatifs à la nature des produits perçus, dans un premier temps pour tout ce qui concerne la tarification des établissements et services sociaux et médicosociaux, produits de la tarification qui représentent 71.2 % des recettes totales.

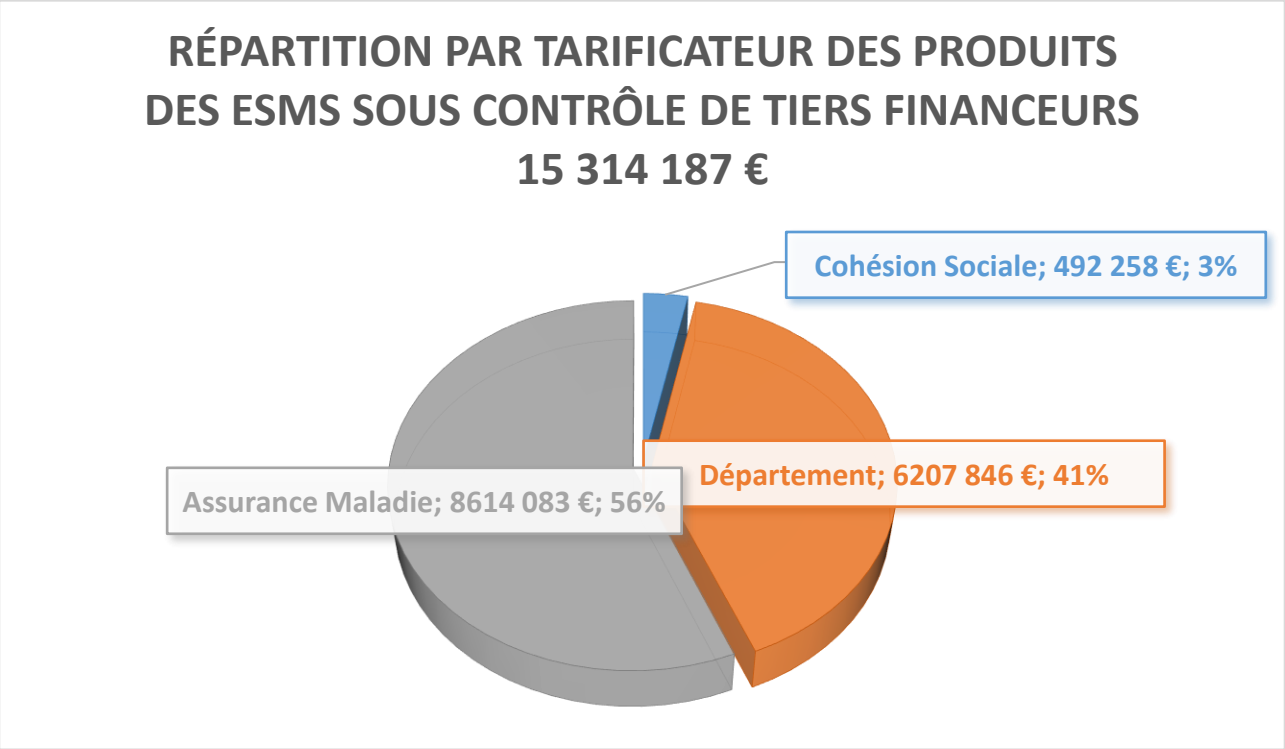

Avec en sus les résultats de la gestion centralisée de trésorerie (0.1%), les participations des bénéficiaires des ESMS (2.8%), les recettes des services financés par diverses subventions publiques (4.2%), l'ensemble des produits de gestions exceptionnels des ESMS (11.7 %) et les recettes découlant de l'activité commerciale des ESAT (9.4%), ce sont 99.4% des recettes qui sont en lien direct ou indirect avec la gestion des Etablissements et Services Sociaux ou Médicosociaux.
Les recettes propres associatives sont alimentées par les activités des politiques éducatives et sociales de proximité du siège, divers remboursements, dons et cotisations, qui ne représentent que 0.6% du volume global.

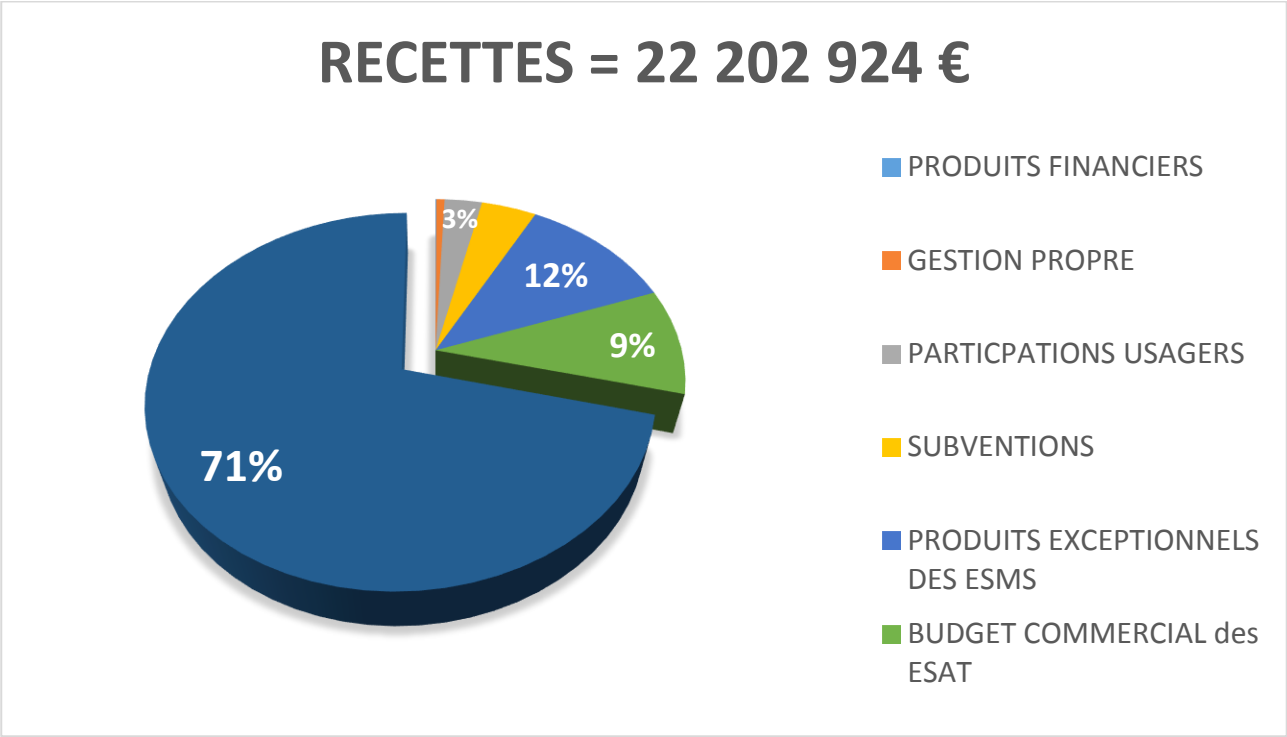
RECETTES = 22 202 924 €
3%
12%
9%
71%
PRODUITS FINANCIERS
GESTION PROPRE
PARTICPATIONS USAGERS
SUBVENTIONS
PRODUITS EXCEPTIONNELS DES ESMS
BUDGET COMMERCIAL des ESAT

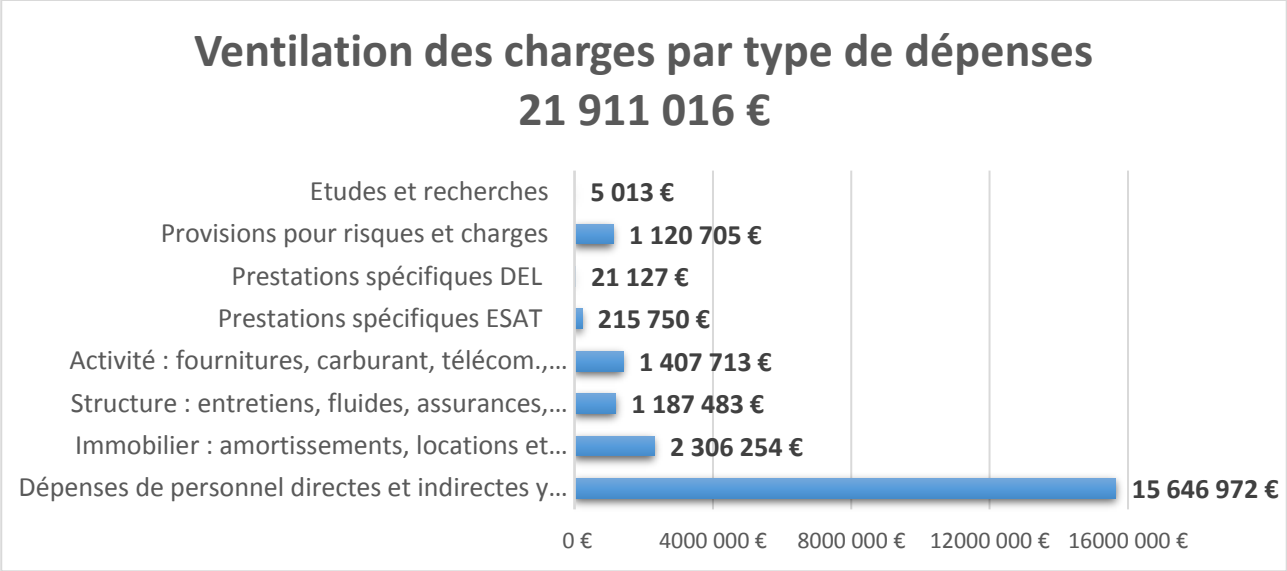
Ventilation des charges par type de dépenses
21 911 016 €
Etudes et recherches
5 013 €
Provisions pour risques et charges
1 120 705 €
Prestations spécifiques DEL
21 127 €
Prestations spécifiques ESAT
215 750 €
Activité : fournitures, carburant, télécom.,...
1 407 713 €
Structure : entretiens, fluides, assurances,...
1 187 483 €
Immobilier : amortissements, locations et...
2 306 254 €
Dépenses de personnel directes et indirectes y...
15 646 972 €
0 €
4000 000 €
8000 000 €
12000 000 €
16000 000 €

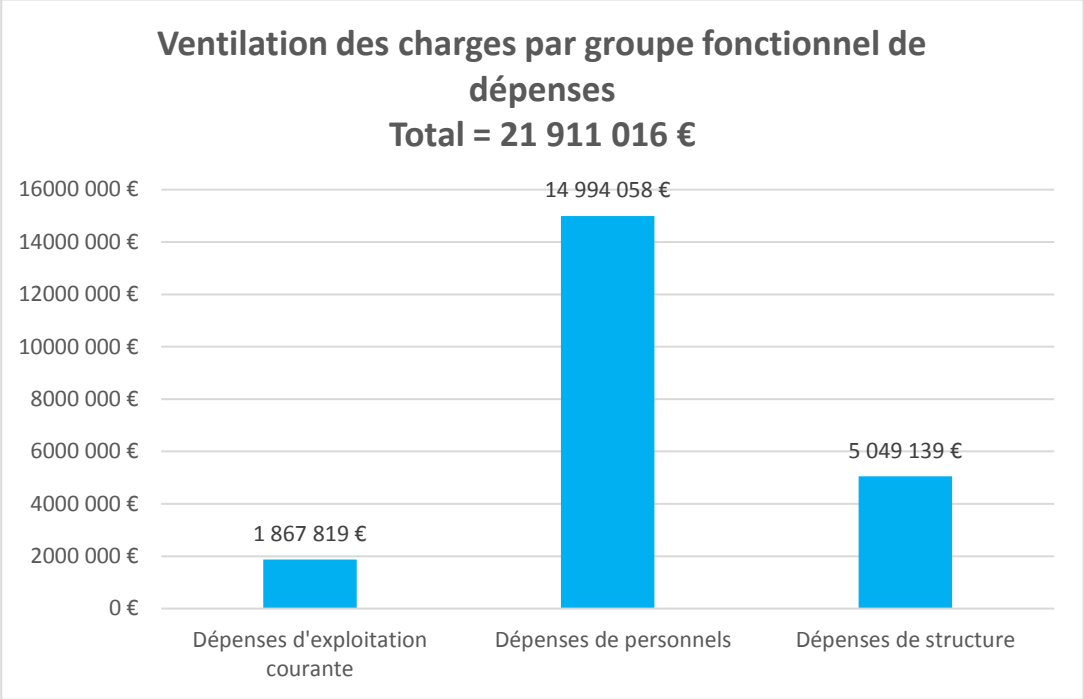
Ventilation des charges par groupe fonctionnel de dépenses
Total = 21 911 016 €
16000 000 €
14000 000 €
12000 000 €
10000 000 €
8000 000 €
6000 000 €
4000 000 €
2000 000 €
0 €
1 867 819 €
14 994 058 €
5 049 139 €
Dépenses d'exploitation courante
Dépenses de personnels
Dépenses de structure